

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février à dix-neuf heures,
le **Bureau communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 23
présents : 19
procurations : 3
votants : 22

Date de convocation :
11 février 2025

PRESENTS : S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, N. LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, E. ROSAY, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, J-C. GUILLON, B. FOL, A. MAGNIN, L. CHEVALIER, F. de VIRY, F. BENOIT

REPRESENTES : V. LECAQUE par L. CHEVALIER, M. GRATS par C. VINCENT, J. LAVOREL par F. BENOIT

ABSENTE : A. RIESEN

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° b_20250217_rh_008

5.7. INTERCOMMUNALITE

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE GESTION DES SERVICES
MUTUALISES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
ET LA VILLE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS**

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Guillon, 12^{ème} Vice-Président,

Depuis 2015 et l'adoption du Schéma de mutualisation par la Communauté de Communes du Genevois, la mutualisation des services techniques entre celle-ci et la Ville de Saint-Julien-en-Genevois s'est largement développée.

Le Bureau Communautaire, lors de ses séances des 11 janvier 2021, 14 novembre 2022 et 18 décembre 2023, a approuvé une convention de gestion des services mutualisés avec la Ville de Saint-Julien-en-Genevois, et ses modifications successives.

Cette convention reprenait dans un document unique les prestations de services mises en place successivement dans les domaines suivants :

- Bâtiment (gardiennage / entretien courant / pilotage de projets / sport : planification des occupations dans les bâtiments sportifs de la Communauté de Communes).
- Voirie (entretien courant / pilotage de projets / stationnement / zones d'activités économiques).
- Informatique.
- Système d'information géographique.
- Direction du Pôle mutualisé Aménagement durable du territoire et Direction du développement durable par la Communauté de Communes.

- Direction des Dynamiques territoriales mutualisant des agents chargés d'aménagement, de planification, de commerce et de prestations foncières.
- Politiques contractuelles.
- Direction Générale des Services (DGS) mutualisée entre la Communauté de Communes et la Ville de Saint-Julien-en-Genevois.
- Mise à disposition aux Communes du territoire des personnels de l'Espace France Services itinérant.

Il est donc proposé au Bureau communautaire de modifier la convention par avenant, pour prendre en compte notamment la fin de la mutualisation du DGS à compter du 1^{er} janvier 2025, et de l'appui administratif de son assistante.

Par ailleurs, l'ouverture en septembre 2023 du collège du Vuache à Vulbens a donné lieu au recrutement d'un gardien par la Ville de Saint-Julien-en-Genevois. Celui-ci bénéficie d'un logement mis à disposition par le Département de la Haute-Savoie. Le présent avenant prévoit le remboursement par la Communauté de Communes du coût relatif à la location de ce logement, aujourd'hui supporté par la Ville de Saint-Julien-en-Genevois.

Enfin, le développement de l'itinérance de la Maison France Services du Genevois, et notamment l'ouverture d'un nouveau pôle de proximité à Collonges-sous-Salève en septembre 2024, a nécessité le recrutement par la Ville de Saint-Julien-en-Genevois d'un troisième agent. Le présent avenant propose d'intégrer le remboursement par la Communauté de Communes des coûts relatifs à ce nouveau poste.

Vu l'article 12 de la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE ;

Vu la jurisprudence rendue par la Cour de Justice de l'Union Européenne en matière de coopération conventionnelle entre les personnes publiques (C-480/06, C-159/11 et C-386/11) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L 5214-16-1 ;

Vu les statuts de la Collectivité ;

Vu l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 03 février 2012, Commune de Veyrier-du-Lac et Communauté d'agglomération d'Annecy (n° 353737) ;

Vu la délibération n° 20231218_b_rh_55 du Bureau communautaire du 18 décembre 2023 portant adoption de la convention de mutualisation avec la Commune de Saint-Julien-en-Genevois ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_94 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant élection des membres du Bureau communautaire ;

Vu la délibération n° c_20241014_adm_95 du Conseil communautaire du 14 octobre 2024 portant délégations de pouvoir au Président et au Bureau communautaire, notamment approuver les conventions résultant de la mise à disposition de services, de la mutualisation, de la création de services communs ou d'ententes au titre des dispositions prévues au CGCT ;

Vu le projet de délibération de la Ville de Saint-Julien-en-Genevois présenté au Conseil municipal du 20 février 2025, autorisant le Maire à signer le présent avenant ;

Vu le projet d'avenant n° 1 annexé à la présente délibération ;

DELIBERE

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 à la convention de gestion des services mutualisés entre la Communauté de Communes du Genevois et la Ville de Saint-Julien-en-Genevois, annexé à la présente délibération.

Article 2 : rappelle que les crédits seront inscrits au budget principal – exercices 2025 et suivants.

Article 3 : autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Article 4 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 03/03/2025
Publiée électroniquement le 03/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.



Avenant n° 1 à la convention de gestion des services mutualisés entre la Communauté de Communes du Genevois et la Ville de Saint-Julien-en-Genevois

Entre

La Communauté de Communes du Genevois, représentée par son Président, **Monsieur Florent BENOIT**, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Bureau communautaire n° du 17 février 2025, ci-après désignée « **La Communauté de Communes** »,

Et

La Ville de Saint-Julien-en-Genevois, représentée par son Maire, **Madame Véronique LECAUCHOIS**, dûment habilitée à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal n° du 20 février 2025, ci-après désignée « **La Commune** »,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Retrait de la prestation du Directeur Général des Services mutualisé

L'article 2 intitulé « *Prestations du Directeur Général des Services mutualisé* », de la convention de gestion des services mutualisés entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, est abrogé au 31 décembre 2024.

Article 2 : Logement du Gardien du gymnase du collège du Vuache

Il est ajouté au premier alinéa de l'ancien article 12.1, nouvel article 11.1 intitulé « *Modalités de remboursement – Moyens techniques mis à disposition* », de la convention de gestion des services mutualisés :

« *Les frais liés à l'occupation du logement de fonctions (loyer et charges) de l'agent technique des installations sportives étant chargé du gardiennage du gymnase du collège du Vuache font l'objet d'une refacturation par la Communauté de Communes à la Ville.* »

Article 3 : Méthode de calcul sur la base des ETP à la date d'entrée en vigueur à la date de la convention

L'article 1 stipule : « *L'organigramme et les ETP pourront évoluer en fonction des besoins exprimés par les deux collectivités. Ces évolutions devront être actées par les 2 collectivités et donneront lieu à l'élaboration d'avenants. Un tableau annuel échangé entre les deux parties actera de ces mises à disposition et les quotités de travail dévolues à chaque mission.* »

Le tableau annuel des quotités au 1^{er} janvier 2025 est ainsi annexé au présent avenant.

Toutes les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Archamps, en deux exemplaires originaux et paraphés,

Pour la Communauté de Communes du Genevois,
Le Président, Florent BENOIT
Le

Pour la Ville de Saint-Julien-en-Genevois,
Le Maire, Véronique LECAUCHOIS
Le

Direction	Service	Mission ou prestation rendue	Agent	Collectivité de rattachement	ETP théorique - Agent Ville (source : RH)	ETP théorique - Agent CCG (source : RH)	Quantité de travail consacrée à la mutualisation	PREVISIONNEL EVOLUTION CONVENTION MUTUALISATION				CONSEQUENCES EN TERMES DE FLUX FINANCIERS		OBSERVATIONS		
								DETAIL		SOUS-TOTAL		Temps de travail qui génère des refacturations CCG -> Ville	Temps de travail qui génère des refacturations Ville -> CCG			
								Temps de travail consacré à des tâches Ville	Temps de travail consacré à des tâches CCG	Temps de travail consacré à des tâches Ville	Temps de travail consacré à des tâches CCG					
Direction du pôle mutualisé Aménagement Durable du Territoire	DGA	Directeur	Olivier Manin	CCG	50,9	31,3	52,1	33,9	31,85	33,9	31,85	4,8	11,35			
Direction de la Construction et du Patrimoine	Directeur	Directeur	Poste à pourvoir	Ville	1		1	0,8	0,2	0,8	0,2		0,2			
		Responsable	Poste à pourvoir	Ville	1		1	0,9	0,1	0,9	0,1		0,1			
	Service d'appui administratif	Equipe d'appui administratif	Angéline Barbier	Ville	1		1	0,9	0,1				0,1			
			Hasmik Movsisyan	Ville	1		1	0,9	0,1	2,6	0,3		0,1			
	Bâtiment	Chef du service Bâtiment	Delphine Mermillod	Ville	0,9		0,9	0,8	0,1				0,1			
			Charlotte Laville	Ville	1		1	0,8	0,2	0,8	0,2		0,2			
		Etudes et travaux	Mohamed Aharchi	Ville	1		1	0,9	0,1				0,1			
			Poste à pourvoir	Ville	1		1	0,9	0,1	3,3	0,2		0,1			
		Responsable gardiens	Florence Boccato-Chamoux	Ville	1		1	1	0				0			
			Fabienne Meunier	Ville	0,5		0	0,5	0				0			
			Elhadji Barr	Ville	1		1	0,7	0,3	0,7	0,3		0,3			
			Sadio Bah (adjoint)	Ville	1		1	1								
			Dian Bah	Ville	1		1	1								
			Franck Caudrelier	Ville	1		1	1								
			Bouabacar Diallo	Ville	1		1	1								
			Ismaël Diallo	Ville	1		1	1								
			Sadou Diallo	Ville	1		1	1								
			M'Ahmed Dinar	Ville	1		1	1								
			Sylvie Donche	Ville	1		1	1								
			Romain Dupuis	Ville	0,5		0	0,5								
			Mifail Haziri	Ville	1		1	1								
			Mischa Lafrancesca	Ville	1		1	0,3	0,7					0,7		
	Fabrice Baudat	Ville	1		1		1					1	Prise en charge financière par le Département			
	CTM	Responsable du CTM	Manuella Jouve	CCG		1	1	0,5					0,5	0,5		
			Adjoint du CTM	Manuella Jouve	Ville	1		0,1	0	0,1	0	0,1		0,1		
		Accueil CTM	Christophe Poncet	Ville	1		0	0	0	0	0	0		0	0,1	
			Sabine Richard	Ville	1		0				0	0				
			Responsable équipe d'intervention Voirie	Matthieu Martin	Ville	1		0			0	0				
			Equipe d'intervention Voirie		Ville	1		0			0	0				
			Responsable équipe d'intervention Espaces verts	Christophe Poncet	Ville	1		0			0	0				
Equipe d'intervention Espaces Verts				Ville	1		0			0	0					
Responsable équipe d'intervention Bâtiment			Pascal Chatelain	CCG		1	1	0,9	0,1	0,9	0,1	1	0,8			
Equipe d'intervention Bâtiment				Ville	1		1			0	0					
Responsable équipe d'intervention Logistique	Eric Labeaume	Ville	1		0			0	0							
Responsable Flotte auto	Jolan Dupont	Ville	1		0			0	0							
Direction des Infrastructures et Mobilités	Directeur	Directeur	Axel Lecompte	Ville	1		1	0,5	0,5	0,5	0,5		0,5			
		Yann Dolo	Ville	1		1	0,75	0,25	2,5	0,5		0,25				
	Voirie Espaces Publics	Service Voirie Espaces Publics	Florent Stadelmann	Ville	1		1	0,75	0,25				0,25			
			Guillaume Espagnet	Ville	1		1	1	0				0			
		Mobilité	Sandrine Crenon	CCG		1	0	0	1							
			Poste tram gelé	CCG		1	0	0	1							
			Simon Burkovic	CCG		1	0,1	0,1	0,9	0,1	5,9	0,1	0,1			
			Séverine Doche	CCG		1	0		1							
			Cécile Catherin	CCG		1	0		1							
			Isaëlle Rostaing	CCG		1	0		1							
Service Transition Ecologique	Chef de service	Aurélien Peltan	CCG		1	0,1	0,1	0,9				0,1				
		Caroline Genoux	CCG		1	0,1	0,1	0,9				0,1				
	Gemapi	Julien Kaldji	CCG		1	0,1	0,1	0,9				0,1				
		Eaux pluviales	Carlos Fernandez Iniguez	CCG		1	0	0	1					Financement prévu sur une autre convention.		
	Transition Energétique	Tom Barbaza	CCG		1	0,1	0,1	0,9				0,1				
	Agriculture - Biodiversité	Nathalie Buffet	CCG		1	0,1	0,1	0,9				0,1				
Informatique	Responsable du service informatique	Olivier Jeannot	Ville	1		1	0,6	0,4	0,6	0,4		0,1				
		Raynald Messé	Ville	1		1	0,7	0,3				0,3				
	Equipe d'informaticiens	Poste à pourvoir	Ville	1		1	0,7	0,3	2,9	1,1		0,6				
		Gaëtan Durie	Ville	1		1	0,75	0,25				0,5				
		Michaël Deletraz	Ville	1		1	0,75	0,25				0,5				
SIG	Stéphanie Nedel	CCG		1	1	0,75	0,25	0	1							
Police Pluricommunale	Voirie - Stationnement	ASVP	Ville	1		0,2	0	0,125	0	0,25		0,125				
		ASVP	Ville	1		0,2	0	0,125	0	0,125		0,125				
Sports	Occupations des bâtiments	Poste à pourvoir	Ville		0,7	0,2	0,7	0,2	0,7	0,2		0,2				
		Directrice	Marion Duclos-Comestaz	CCG		0,8	0,8	0,1	0,7			0,1				
Direction des Dynamiques Territoriales	Habitat	Chef de projet aménagement	Christophe Desbat	Ville	1		1	0,8	0,2				0,2			
			Sophie Kiledjian	Ville	1		1	0,9	0,1				0,1			
		Chargé de mission planification	Romane Michaux	CCG		1	0	0	1							
			Sophie Mestelan Pinon	CCG		1	0	0	1							
		Economie - Commerce	Pierre Saliba	CCG		1	0	0	1							
			Marie-Claude Gay	CCG		1	0,1	0,1	1,9				0,1			
			Justine Brisse	CCG		1	0	0	1							
			Baptiste Sabatier	Ville	1		0,1	0,9	0,1				0,1			
			Poste médiateur gelé	CCG		1	1	0,5	0,5				0,5			
			Tan Nguyen	CCG		0,8	0,8	0,5	0,3	5,3	7,8		0,5	0,3 dont part de service commun ADS		
	Urbanisme - Foncier - ADS	Poste à pourvoir	CCG		1	1	0	0						Pas de refacturation car déjà par service commun		
			Robin Noël	CCG		1	1	0	0						Pas de refacturation car déjà par service commun	
		Poste à pourvoir	CCG		1	1	0	0						Pas de refacturation car déjà par service commun		
			Manon Pautex	CCG		1	1	0	0						Pas de refacturation car déjà par service commun	
		Alexandra Duvernay	Ville	1		1	1	0								
		Poste à pourvoir	CCG		1	0	0	1								
		Lauriane Maio	CCG		1	1	0,5	0				0,5	0,5 au service commun ADS			
		Sandra Fernandes	CCG		1	1	0,5	0,5				0,5				
Politiques contractuelles	Chargé de mission politiques contractuelles CCG - Ville	Sandra Fernandes	CCG		1	1	0,5	0,5	0,5	1,5			financement prévu autres conventions avec communes			
		Lino Roch	CCG		1	1	0	1								
Espace France Service du Genevois	Accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives	Sara Dias Dos Santos	Ville	1		1	0	1	0	3		1	Déduction des subventions reçues par la Ville de la part du Département et de l'Etat			
		Sandrine Besse	Ville	1		1	0	1				1				
		Emilie d'Anjou	Ville	1		1	0	1				1				